

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Subventions
Politique de la Ville
2022. Autorisation de
signature. Versement

Séance du 11 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 AVRIL 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Alexandre BOURIGAULT
Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN
Fatima SABI à Pascal CAVALIERE
Nathalie BIJOUX à Andrée COLLIN
Kamel MEHERZI à Cédric JUIF

M. Hervé DROILLARD a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac possède deux zones prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville, comme défini par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La Politique de la Ville est menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales et est mise en œuvre au moyen du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville trouve sa traduction concrète, au niveau de la métropole de Bordeaux, dans la convention cadre du contrat de ville métropolitain bordelaise.

L'approche se veut globale, associant les dimensions urbaines, économiques et sociales. Ainsi, les domaines d'intervention s'étendent de l'emploi à l'habitat, en passant par la laïcité, la citoyenneté, l'éducation mais aussi la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes, par exemple.

La convention métropolitaine se décline à Floirac à travers la convention territoriale de la ville de Floirac. Elle repose sur des objectifs opérationnels et sur des actions ciblées et prioritaires, portées tant par des partenaires institutionnels que par des acteurs du tissu associatif.

Afin de permettre aux associations œuvrant aux côtés des habitants des quartiers prioritaires de maintenir leurs activités, dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, Monsieur le Maire souhaite que les subventions prévues pour les associations mentionnées dans le tableau ci-dessous puissent être allouées.

En effet, leur implication auprès des habitants des quartiers prioritaires est essentielle et doit pouvoir perdurer en dépit des difficultés sociétales actuelles.

Les actions et les projets de ces différentes associations s'inscrivent dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et sont en adéquation avec les objectifs opérationnels de la convention territoriale de la Ville de Floirac.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Interventions dans le champ de l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires,
- Actions en faveur de l'égalité, contre les violences conjugales et le sexisme
- Mise en place d'un dispositif de prévention psychique précoce en matière de périnatalité,
- Permanences d'aide aux victimes
- Accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à organiser des groupements d'achats sur des produits frais à des prix accessibles
- Participation à la dynamique de la vie locale à travers des projets artistiques sur le territoire auprès des habitants
- Renforcement du lien social, les communications, les liens et les solidarités avec des finalités d'informations, d'éducation et de promotion des cultures

Comme chaque année, chaque association devra produire et transmettre un bilan qualitatif et quantitatif.

D'autre part, la production de ces bilans s'articule désormais autour du schéma organisationnel de la Politique de la Ville mis en place en 2021. Ce schéma a permis la création d'une équipe autour du chef de projet Politique de la Ville, en interne. Cette équipe de techniciens travaille autour de la poursuite des objectifs suivants :

- Développer la cohérence des interventions sur le territoire et plus particulièrement dans les QPV (travailler ensemble) avec l'ensemble des Services
- Renforcer l'efficacité des actions des partenaires de la Politique de la Ville pour en amplifier l'impact (mesurer les actions en faveur des publics QPV)
- Améliorer la coordination budgétaire pour une meilleure attribution des financements
- Favoriser la lisibilité des actions politiques de la ville pour une meilleure appropriation par les habitants et les services et partenaires (accompagner les publics QPV vers les actions PV)

Associations	Intitulé de L'action	Participation de la Ville
PLIE des Hauts de Garonne	Cotisation 2022	20 654.14€

AIM	Accès à l'emploi et lutte contre les discriminations	800.00€
ALTER CULTURELLE	L'alternative urbaine déploie son nouveau parcours vers l'emploi et le développement de son activité	1 000.00€
ATELIER GRAPHITE	Ecrivain public : accès aux droits et emploi dans les quartiers	500.00€
CIDFF	Favoriser la création d'entreprise par les femmes dans les quartiers Politique de la Ville	2 500.00€
CITES COOP	Amorçage de l'antenne de Bordeaux Métropole	1 000.00€
CLAP	Plateforme d'accueil évaluation linguistiques	1 500.00€
CLAP	Soutien à l'Informatique Liée à l'Emploi (SILE)	1 000.00€
COMPAGNONS BATISSEURS NVLLE AQUITAINE	BRICOBUS	1 500.00€
EN ROUTE POUR TRAVAILLER	PROJET 3 C	1 000.00€
ESPACE TEXTILE RIVE DROITE	En découdre avec l'emploi	1 000.00€
HAUTS DE RADIO	INTERCO Objectif Emploi	250.00€
INSUP	L'Art d'Agir PROCCREA	500.00€
LA CRAVATE SOLIDAIRE	Mobilisation et accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi	1 000.00€
LES ENTREPRISES POUR LA CITE	De l'école vers l'entreprise, favoriser l'égalité des chances	500.00€
VOIX PUBLIQUES	Eltre Eloquent 2022	2 400.00€
WEJOB	Programme MEM : Métier et Emploi c'est pour Moi	200.00€
ALIFS	Hom'âge : un espace dédié au(x) migrant(e)s âgé(e)s	2 000.00€
ATELIER GRAPHITE	Un écrivain public juriste	500.00€
CMF	Hand Santé de Quartier	1 000.00€
COCKTAIL C	Taman à l'école des elfes : sensibilisation et prévention du harcèlement scolaire	1 000.00€
GUILLAUME MALAGNOUX	Ateliers artistiques en famille	578.00€
HAUTS DE RADIO	INTERCO Echo des habitants	1 500.00€
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Session formation Beatmaking	700.00€
RICOCHET SONORE	Radio Jeunes Floirac	1 000.00€
SPORT EMPLOI	Sport'Impact & Mobi Sport	2 000.00€
VRAC	Une offre accessible : les groupements d'achat	1 000.00€
ATELIER REMU MENAGE	Accompagnement au changement de vie pour les personnes fragilisées	500.00€
ALIFS	Médiation culturelle et citoyenne en faveur des habitants des QPV Bx Métropole	1 000.00€

CIDFF	Accès aux droits, vecteur égalité Homme Femme et de la lutte contre les violences faites aux femmes	1 000.00€
CIDFF	Mur de l'égalité	500.00€
CREATION DU 7ÈME ART	Film Cyber harcèlement	800.00€
DROP DE BETON	CV RUGBY CITOYEN 2022	1 000.00€
HAUTS DE RADIO	Allez vers avec les valeurs	250.00€
HAUTS DE RADIO	Osez Joséphine Baker	600.00€
HAUTS DE RADIO	Ondes d'avenir	300.00€
O FIL DU JEU	Du jeu pour tous	1 000.00€
BALAST	Mixité des genres – Rapport du travail hommes/femmes	1 500.00€
Défi Vert		500.00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la loi de programmation pour ville et la cohésion urbaine du 20 février 2014 ;

Vu la convention cadre du Contrat de Ville métropolitain ;

Vu la Convention territoriale de la Ville de Floirac ;

Vu l'avis des Commissions réunies en date du 29 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations intervenant dans le cadre de la Politique de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention à ces associations pour l'année 2022.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 12 AVRIL 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU



Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 29

Pour : 28

Abstention : 4 MM. CALT, SINSOU ,
Mmes ARNOLD, CASTAGNET

Contre : 1 M. LEDOUX